

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE LA FILIÈRE CONSTRUCTION FACE À LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19

Dans le cadre de ses missions, la CERC Hauts-de-France publie chaque mois une note de conjoncture synthétique de la filière Construction, établie à partir de données collectées auprès de différents ministères, des fédérations professionnelles, de l'INSEE et des enquêtes CERC.

Aujourd'hui, notre système d'information ne permet pas de rendre compte de l'impact de la crise sanitaire sur la filière : les données sont antérieures à la crise, la plupart des enquêtes sont en pause.

La CERC est néanmoins mobilisée pour poursuivre ses missions et adapter ses outils à cette période historique. En lieu et place des notes de conjoncture habituelles, nous proposons ce format Flash, reprenant les informations économiques connues à l'heure actuelle.

Fonctionnement actuel de la filière :

Tout comme en Italie (environ 90% des chantiers arrêtés) ou en Belgique (82% des entreprises de construction sont complètement ou partiellement à l'arrêt), la filière Construction française est quasiment à l'arrêt depuis plus de 20 jours (démarrage du confinement le 17 mars). Dans sa note de conjoncture du 26 mars, l'INSEE indiquait une perte d'activité de 89% par rapport à la normale pour la branche Construction. Le redémarrage est néanmoins en cours d'organisation, le guide de préconisations de sécurité sanitaire, de l'OPP BTP, est paru le 2 avril et les pouvoirs publics précisent, en date du 3 avril, avoir fait parvenir aux préfets une circulaire « *afin que ceux-ci veillent à la poursuite et à la reprise des chantiers* ». Toutefois cette possible reprise devrait être progressive et s'étendre sur plusieurs semaines.



Bâtiment

93% des entreprises du Bâtiment en Hauts-de-France ont indiqué qu'elles ont dû arrêter tout ou partie de leurs chantiers et **72% ont suspendu leur activité** (enquête FFB réalisée du 26 au 31 mars). Dans un communiqué commun, la CAPEB et les représentants des organisations professionnelles du BTP ont jugé nécessaire d'arrêter temporairement la plupart de leurs chantiers, à l'exception des interventions d'urgence. Seuls des activités spécifiques sont poursuivies : dépannage d'urgence, mise en sécurité, petits chantiers nécessitant peu de personnels.

Dans ce contexte, **64 % des entreprises du Bâtiment des Hauts-de-France déclarent avoir fait une demande de chômage partiel pour l'ensemble des salariés** (59% au niveau national) et 18% pour une partie des salariés seulement.

Du côté des bailleurs, selon URH Hauts-de-France, la plupart des chantiers de construction, de maintenance et de réhabilitation portés par les bailleurs sociaux sont aujourd'hui, en région, en situation d'arrêt (autour de 100 millions d'euros de CA, soit 1 500 ETP par mois).



Travaux Publics

80% des entreprises de Travaux Publics ont arrêté l'ensemble de leur activité (enquête FNTP réalisée entre le 23-26 mars). Les quelques chantiers encore en cours ont un caractère urgent et/ou des équipes sont d'astreintes. Plus de 65% des entreprises indiquent notamment que les collectivités locales et les entreprises publiques ont demandé l'ajournement ou l'arrêt de leurs chantiers.

Dans la région, **88% des entreprises de Travaux Publics ont la totalité de leurs chantiers à l'arrêt**. Plus de 63% des entreprises indiquent que les collectivités locales et les entreprises publiques ont demandé l'ajournement ou l'arrêt de leurs chantiers.

Interrogés entre le 4 et le 6 avril par la FRTP Hauts-de-France sur l'impact de la crise sur leur chiffre d'affaires, les dirigeants estiment qu'**en mars, ils ont réalisé 46 % du CA de 2019**, ce taux chute à **24 % en avril et pourrait passer à 56 % en mai**. Ce qui explique que, pour 84 % des responsables, leur entreprise continuera à solliciter le dispositif de l'activité partielle lorsqu'elle ne sera pas en mesure d'intervenir sur le chantier.



Industries des matériaux

Dans l'industrie des matériaux, l'activité s'est nettement ralentie. Ainsi, concernant les branches du béton prêt à l'emploi et des granulats, seulement 20% à 30% des sites sont toujours ouverts (sites actifs ou susceptible d'être activés), mais fonctionnent très peu (de 5% à 10% d'activité) : ce sont essentiellement des chantiers d'artisans qui sont fournis, les gros chantiers étant en sommeil. Le secteur des matériaux ne constitue pas un point de blocage : les entreprises du secteur sont à l'arrêt par manque de demande. Globalement, selon l'UNICEM, le secteur fonctionne entre 5% à 10% de son activité normale.

Les mesures de soutien aux entreprises....

1. Des délais de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales (URSSAF, impôts directs) ;
2. Dans les situations les plus difficiles, des remises d'impôts directs pouvant être décidées dans le cadre d'un examen individualisé des demandes ;
3. Le report du paiement des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité pour les plus petites entreprises en difficulté ;
4. Une aide allant jusqu'à 1 500 euros pour les très petites entreprises, les indépendants, les professions libérales et les micro-entrepreneurs les plus touchés grâce au fonds de solidarité financé par l'Etat et les Régions ;
5. La mobilisation de l'Etat à hauteur de 300 milliards d'euros pour garantir des lignes de trésorerie bancaires dont les entreprises pourraient avoir besoin à cause de l'épidémie ;
6. Un soutien de l'Etat et de la Banque de France (médiation du crédit) pour négocier avec sa banque un rééchelonnement des crédits bancaires ;
7. Le maintien de l'emploi dans les entreprises par le dispositif de chômage partiel simplifié et renforcé ;
8. L'appui au traitement d'un conflit avec des clients ou fournisseurs par le Médiateur des entreprises ;
9. La reconnaissance par l'Etat et les collectivités locales du Coronavirus comme un cas de force majeure pour leurs marchés publics. En conséquence, pour tous les marchés publics d'Etat et des collectivités locales, les pénalités de retards ne seront pas appliquées.

Source : portail de l'Economie des Finances, de l'Action et des Comptes publics

.....Dans les Hauts-de-France

Hauts-de France Prévention : le fonds Hauts-de-France Prévention créé conjointement par le Conseil régional Hauts-de-France et la CCI de la région Hauts-de-France a pour objectif d'apporter une solution aux entreprises faisant face à des difficultés temporaires de trésorerie. Destiné aux entreprises dont l'effectif est supérieur ou égal à 10 salariés, ce dispositif a été renforcé et assoupli dans le cadre du covid 19. Le montant du prêt accordé varie entre 50 000 € et 300 000 €.

La région mobilise **83 millions d'euros** selon les modalités suivantes :

- ❖ Des garanties bancaires renforcées chez ses partenaires (BPI, FRG et France active) ;
- ❖ Des prêts instruits par la BPI : Prêt régional de revitalisation ou prêt Rebond ;
- ❖ Des avances remboursables qui complètent ou remplacent (au cas par cas) les prêts bancaires et BPI ;
- ❖ Sa contribution au fonds de Solidarité national.

L'Etat, la Région Hauts-de-France, les chambres consulaires et les organisations patronales sont mobilisés collectivement pour assurer la continuité économique du territoire et soutenir les entreprises. Une cellule d'information aux entreprises a été créée par les services de l'Etat. Elle est animée par des professionnels de l'Etat, de la CCI et de la Région. Un numéro unique est ouvert aux chefs d'entreprises, pour répondre à leurs questions, leur présenter des solutions et les mettre en contact direct avec les services qui les accompagneront. Enfin le Préfet de région Hauts-de-France a créé un observatoire régional de la continuité économique. Il est chargé de garantir la bonne déclinaison locale, par l'ensemble des services de l'Etat et des partenaires, des mesures nationales.

Appel aux dispositifs de soutiens publics :

Prêts Garantis par l'Etat (Etat, BPI, banques)

Mis en place le 24 mars, il permet d'accorder des prêts allant jusqu'à 25% du Chiffre d'affaires HT 2019 pour les entreprises de moins de 5 000 salariés. Il a déjà été demandé au 31 mars par **21 000 entreprises** en France, avec des montants moyens alloués de prêt de 135 000 euros. La demande est exponentielle, la BPI faisant état de **40 000 demandes** le 2 avril.

Aide défiscalisée du Fond de Solidarité (Etat, Régions)

Mise en place le 25 mars, elle concerne les TPE (moins de 10 salariés), Indépendants, micro-entrepreneurs (CA < 1M€) ayant fait l'objet d'une fermeture administrative ou d'une forte perte de chiffre d'affaires de plus de 50% au mois de mars 2020 par rapport à mars 2019. Cette aide est pour l'instant pour mars de 1 500€ en provenance de l'Etat et des régions, pouvant être complétée localement par les collectivités. Pour les situations les plus difficiles, un soutien complémentaire de 2 000 euros pourra être octroyé au cas par cas, auprès des régions pour éviter la faillite, à partir du 15 avril. L'entreprise doit avoir au moins un salarié pour bénéficier de ce second volet.

Si les chiffres ne sont pas encore connus pour la filière Construction, il est probable que le secteur du Bâtiment y recourt massivement au vu des pertes d'activités constatées et de la taille des entreprises : 64% des établissements Bâtiment avaient 0 salarié et 30% moins de 10 en 2017 dans les Hauts-de-France.

Prévision de l'impact économique :



Tendance macro-économique

Il n'y a pour l'instant que peu de prévision de l'impact global de la crise sur le PIB annuel de la France. L'INSEE et l'OFCE n'ont actuellement estimé que l'effet direct du confinement : -3 points de PIB annuel par mois pour l'INSEE, -2,6 pour l'OFCE. Alors que la croissance 2020 était prévue en janvier autour de +1,1%/+1,3%, le Projet de Loi de Finances Rectificatif adopté le 20 mars indique une prévision de -1%, un chiffre déjà considéré comme inférieur à la réalité par le ministère de l'Economie. Les agences de notation Moody's et S&P tablaient pour l'instant (26 mars) respectivement sur -1,4% et -1,7%.



Logements et locaux neufs

Le net ralentissement de l'activité c'est traduit par un quasi arrêt des ouvertures de chantier. Ainsi, les mises en chantiers qui devaient avoir lieu à la fin mars et en début de deuxième trimestre 2020 vont être décalées de plusieurs semaines, voire mois. Les inquiétudes se font sentir aussi sur le moyen terme : en cause, la mise en pause des autorisations d'urbanisme jusqu'au 25 juin, suite à l'ordonnance du 25 mars 2020. Ainsi, si la réglementation demeure en l'état, l'impact sur les mises en chantier pourrait avoir des répercussions importantes en fin d'année 2020 et début 2021. En parallèle, les élections municipales qui auraient du permettre la délivrance des autorisations de construire, ont été repoussées.



Entretien-rénovation

Le marché de l'entretien-rénovation était jusque là en croissance dans les Hauts-de-France : au 4^{ème} trimestre 2019, l'activité globale affichait une augmentation de +1,4% par rapport au 4^{ème} trimestre 2018, les carnets de commandes étaient bien garnis (s'établissant à 12 semaines de travail garanties). Au delà du retard et de la forte baisse d'activité causés par le confinement, le maintien de la demande sur les travaux d'entretien-rénovation pourrait se réduire dans un contexte global de récession et d'arbitrage des investissements des professionnels et des particuliers.



Chantiers de Travaux Publics

La commande publique qui représente 63% du chiffre d'affaires des travaux publics dans les Hauts-de-France sera impactée. Cela aura de lourdes conséquences sur l'activité du secteur des travaux publics. Le report des élections municipales va entraîner un retard dans la programmation des investissements des collectivités territoriales (bloc communal). Les plans d'investissements ne pourront pas être arrêtés avant septembre. De plus, des arbitrages budgétaires pourraient s'opérer dans les collectivités locales lors de la reprise et cela au détriment des investissements liés aux activités des travaux publics.

La Fédération Régionale des Travaux Publics Hauts-de-France a interrogé les entreprises sur l'impact du guide de préconisations pour la continuité d'activité réalisé par l'OPPBT (enquête menée entre le 4 et le 6 avril 2020)

Pour 62 % des entreprises le guide l'OPPBT va permettre une reprise. Celle-ci sera progressive et partielle car des freins restent à soulever. Hormis ceux relevant de la sécurité des sanitaires des salariés, les entrepreneurs soulignent des freins liés à la « volonté » des maîtres d'ouvrage de vouloir reprendre les chantiers et à la question de la fourniture des matériaux nécessaires à assurer le bon fonctionnement des chantiers.

les dirigeants soulignent que les coûts supplémentaires engendrés par les recommandations de l'OPPBT sont très importants. Une clause d'actualisation du prix leur paraît indispensable.

Avec le concours des membres de la CERC Hauts-de-France



Sources utilisées dans cette note de conjoncture : Enquêtes flash FFB, FNTP, UNICEM ; Enquête flash FRT P Hauts-de-France ; Notes et Communiqués de presse FNTP, FFB, CAPEB ; INSEE ; OFCE ; Moody's ; S&P